



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dépistage du covid-19 pour les voyageurs à destination des collectivités d'outre-mer  
Question au Gouvernement n° 3296

Texte de la question

DÉPISTAGE DU COVID-19 POUR LES VOYAGEURS À DESTINATION DES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

**M. le président.** La parole est à Mme Manuëla Kéclard-Mondésir.

**Mme Manuëla Kéclard-Mondésir.** Monsieur le ministre des solidarités et de la santé, ma question porte sur le même sujet. J'ai bien entendu la réponse que vous venez de formuler, mais j'estime qu'elle ne correspond pas à la réalité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, SOC et FI.*) Vous dites qu'il convient d'anticiper les tests, mais c'est impossible car il faut les faire soixante-douze heures avant le départ. Votre réponse n'est donc absolument pas compatible avec les règles qui sont imposées. (*Mêmes mouvements.*)

L'obligation de faire le test soixante-douze heures avant le départ est la condition incontournable pour que le voyageur puisse prendre son vol. Il me paraît donc important de comprendre le contexte et les conditions dans lesquelles les ultramarins, y compris d'autres nationalités, doivent voyager, de manière à formuler une proposition claire, qui tienne la route.

Il s'avère que nombre de nos compatriotes se trouvent aujourd'hui dans des salles d'attente à Orly ou Roissy. La prise en charge du report de leur voyage est effectivement assurée par les compagnies aériennes, mais ce n'est pas le cas de l'hébergement. Or il s'agit de familles, monsieur le ministre ; aussi nous vous demandons une réponse adéquate et appropriée pour tous ces voyageurs actuellement en détresse dans nos aéroports. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, SOC et FI – Mmes Justine Benin et Maud Petit applaudissent également.*) Il est humainement impossible de poursuivre dans des conditions pareilles. Nous attendons votre réponse.

Je souhaite également réagir sur la question des tests. Les laboratoires sont engorgés ; notre politique publique devrait donc faire en sorte qu'ils puissent réaliser davantage de tests, notamment pour les voyageurs qui, je le répète, doivent impérativement en présenter un datant au maximum de soixante-douze heures. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, SOC et FI. - Mmes Justine Benin, Claire Guion-Firmin et Maud Petit applaudissent également.*)

**M. le président.** La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

**M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé.** La réponse que je vais vous formuler ressemblera à s'y méprendre à celle que j'ai faite à votre collègue député de La Réunion. (*Protestations sur les bancs des groupes SOC, GDR et FI.*)

Tout d'abord, vous appelez à accroître l'effort de la puissance publique. Mais ce n'est pas de l'effort de la puissance publique qu'il s'agit : nous parlons ici des milliers de personnels qui travaillent dans des laboratoires

publics et privés, en semaine comme le week-end. Ils sont montés en puissance tout au long de l'été pour être en mesure de réaliser 160 000 tests par jour dans l'ensemble du pays, ce qui fait de la France le deuxième pays qui teste le plus, devant tous nos voisins européens, lesquels ont longtemps été pris comme exemples dans cet hémicycle. *(Exclamations sur les bancs des groupes SOC, GDR et FI.)*

**M. Maxime Minot.** Ce n'est pas un totem !

**M. Olivier Véran, ministre.** Je vous demande de reconnaître cet effort : ce n'est pas celui du ministre, mais de toute la filière de biologie, que je me permets de saluer.

Ensuite, vous le savez, il y a des priorités dans l'accès aux tests, lesquels ont pour objectifs principaux de freiner l'épidémie, d'empêcher les contaminations et de permettre à ceux qui sont positifs de le savoir pour se mettre à l'abri et ne pas contaminer à leur tour d'autres personnes.

Pendant une longue période assez récente, les déplacements dans les territoires ultramarins étaient limités car conditionnés par ce qu'on appelait un motif impérieux. Ils ont été réautorisés, mais à la condition, pour laquelle l'ensemble des parlementaires des territoires ultramarins s'est mobilisé, que toutes les précautions sanitaires soient prises pour ne pas amener le virus là où il circulait peu, notamment dans ces territoires très fragiles. L'obligation de se faire tester dans les soixante-douze heures avant de prendre un avion en découle. *(Protestations sur plusieurs bancs du groupe GDR.)*

**M. Fabien Roussel.** Il faut quatre à cinq jours pour obtenir un résultat !

**M. Jean-Paul Dufègne.** Vous ne répondez pas à la question !

**M. Olivier Véran, ministre.** Un voyage, un déplacement, cela s'anticipe, surtout dans une situation telle que celle que nous connaissons aujourd'hui.

**Mme Caroline Fiat.** Mais le test ne doit pas dater de plus de soixante-douze heures !

**M. Olivier Véran, ministre.** Je ne vais pas demander à des patients symptomatiques, à des cas contacts ou à des médecins de laisser leur place dans les laboratoires pour permettre à d'autres personnes de prendre un avion.

Je ne vous dis pas que la situation est satisfaisante à tout point de vue, je vous l'explique telle qu'elle est aujourd'hui. Avant toute autre chose, nous donnons la priorité à la lutte contre l'épidémie et à la protection des personnes. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe LaREM. – Protestations sur les bancs des groupes SOC, GDR et FI.)*

**M. Boris Vallaud.** Vous n'avez pas répondu à la question !

## Données clés

**Auteur :** [Mme Manuëla Kéclard-Mondésir](#)

**Circonscription :** Martinique (2<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question au Gouvernement

**Numéro de la question :** 3296

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Solidarités et santé

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée au JO le :** [16 septembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [16 septembre 2020](#)